

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2014

Le sept mars deux mil quatorze à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique ordinaire, salle du conseil en mairie de Walincourt-Selvigny sous la présidence de Monsieur Daniel FIEVET, Maire.

Date de convocation : 25/02/2014

Nombre de conseillers en exercice : 17

ETAIENT PRESENTS :

Daniel FIEVET- Annie PATTE - Laurent HUTIN- Franck LEFEBVRE - André Marie FORRIERE- Raymond DENHEZ- Roland CRINON - Andrée Michèle MARTIN- Gisèle GARREAUD - Henri BONNEVILLE- Yvette BLONDIAUX - Marie-Louise HAPPE - Sabine HAPPE - Yves WAYEMBERGE -

ABSENTS EXCUSES : Christophe FERON qui donne procuration à Sabine DUPONT
Laurent WILFART qui donne procuration à Roland CRINON
Serge MOLINARO qui donne procuration à André-Michèle MARTIN

Quorum fixé à 9 **14 conseillers présents** : le quorum étant réuni, le Maire ouvre la séance.
Sabine HAPPE est élue secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le Doyen d'âge, Raymond DENHEZ, présente le compte administratif 2013 établi par le maire. Celui-ci quitte la salle au moment des délibérations et ne participe pas au vote.

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de l'année de **332.812,31 €** et la section d'investissement un excédent de l'année de **209.204,66 €**

Le conseil constate les résultats de clôture qui sont les suivants :

- **Excédent de fonctionnement de clôture = 381.421,85€**
- **Déficit d'investissement de clôture = - 29.607,50 €**
- **Soit un excédent disponible de = 351.814,35 €**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2013, établi par le Maire, Monsieur FIEVET. Le Maire revient dans la salle.

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2013, établi par Mme Stéphanie ROUSSEL, Trésorière Municipale.

3. ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE PLU

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 5 mars pour étudier les offres dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour la transformation du POS en PLU.

3 cabinets consultés ont répondu et envoyé leur dossier.

Après avoir pris connaissance du rapport de la commission d'ouverture des plis, le résultat de l'étude des offres est le suivant :

N°	CABINETS	Tranche ferme	Tranches conditionnelles	Total HT	Nbre réunions
1	SOREPA – VERDI	20.385 €	5.180 €	25.565 €	18 (+ 2)
2	DIVERSCITES - URBANITES	24.987,50 €	8.937,50 €	33.925 €	17
3	ENVIRONNEMENT CONSEIL	23.985 €	11.200 €	35.185 €	16

La commission d'appel d'offres propose au conseil municipal d'attribuer le marché à **SOREPA GROUPE VERDI qui répond le mieux aux critères définis dans le dossier de consultation (Méthodologie, Prix et références).**

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de choisir comme Maître d'œuvre le **cabinet SOREPA- Groupe VERDI. Les crédits seront portés au budget primitif 2014 en section d'investissement.**

Le Conseil municipal sollicite des services de l'Etat l'attribution de la subvention d'aide à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

4. RAPPORTS D'ENQUETES PUBLIQUES POUR LE CLASSEMENT DES RUES « RUELLÉ PAQUETTE » ET « CHEMIN DES BAUDETTS »

Les enquêtes publiques concernant le classement de la ruelle Paquette et du Chemin des baudets dans la voirie communale, sont terminées et le commissaire enquêteur a remis ses avis.

En ce qui concerne la ruelle Paquette, aucune personne n'a sollicité de renseignement ou demandé à consulter le dossier et le Commissaire Enquêteur a donc émis un avis favorable.

En ce qui concerne le Chemin des Baudets, deux personnes ont sollicité des renseignements ou demandé à consulter le dossier. Ces personnes se sont déclarées favorables à ce classement et le Commissaire Enquêteur a rendu un avis favorable.

Il convient de prendre maintenant une délibération d'incorporation de ces voies dans le domaine public communal. Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'incorporer la ruelle Paquette et le Chemin des Baudets dans la voirie communale.

5. MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN OCCUPATION DES SOLS – LEVEE RESERVE N°3

Actuellement au Plan d'Occupation des Sols, il existe une réserve inscrite par le Département au niveau de la rue de Caullery (réserve n°3) qui garantissait l'utilisation de cette zone pour un élargissement de la voirie. Certaines autorisations d'urbanisme sont bloquées à cause de cette réserve. Le Conseil Général a confirmé par courrier que ces aménagements routiers étant réalisés il n'y a plus d'obstacle à la levée de cette réserve.

Il conviendrait donc d'engager une procédure de modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols. Toutefois, après avoir contacté Mr CLOUZOT de la DDTM, le Maire explique qu'en joignant la lettre du Conseil Général aux demandes d'urbanisme, cela suffirait pour en permettre l'instruction. Il va de soi que dans le cadre de la révision du PLU qui est engagée, cette réserve sera supprimée.

Le conseil municipal décide d'engager la procédure de modification simplifiée du POS dans le cas où la lettre du Conseil général ne suffirait pas à accorder les demandes d'urbanisme et autorise le Maire à intervenir autant qu'il sera nécessaire dans ce dossier.

SURSIS A STATUER :

La DDTM conseille que la mention « sursis à statuer » soit apposée sur les demandes de certificat d'urbanisme qui pourraient être incompatibles avec les nouvelles limites envisagées pour le tissu urbain, ainsi que sur les autres autorisations d'urbanisme telles que les permis de construire. Après délibération le conseil municipal donne l'autorisation de porter la mention « sursis à statuer » sur les autorisations d'urbanisme le nécessitant.

6. JARDINS OUVRIERS

Monsieur René GIBOT occupe un jardin ouvrier et sollicite l'octroi en plus de la parcelle de Monsieur DUPONT, laissée vacante. Monsieur DUPONT devra préalablement transmettre une lettre de renonciation en mairie.

7. TOUR DE GARDE AUX ELECTIONS MUNICIPALES

Les 23 et 30 mars prochains auront lieu les élections municipales et le Maire demande à chaque conseiller ses disponibilités pour participer aux opérations dans les deux bureaux de vote.

8. LE POINT SUR LES COMMISSIONS

Chaque responsable dresse le compte-rendu des travaux de sa commission.

QUESTIONS DIVERSES

a- DEVIS ENTRETIEN ET FLEURISSEMENT 2014

Les Ets STEEMPUT ont remis leur devis pour l'entretien et le fleurissement 2014. Le devis s'élève à 10.700 € HT (12.840 € TTC). Le conseil prend note que les Ets STEEMPUT utiliseront leurs matériels et non plus ceux de la commune. Monsieur FORRIERRE se chargera des relations entreprise/mairie et suivra les travaux.

b- PROJETS REFORME RYTHMES SCOLAIRES- HORAIRES

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le Maire donne lecture des horaires proposés à l'Inspection Académique. Le mercredi est retenu comme étant la demi-journée de classe en plus (de 9h à 12h). Le créneau horaire, pour les TAP sera celui de 15h30 à 16h30.

L'ordre du jour étant épuisé et les conseillers n'ayant plus de questions, le Maire lève la séance, il est 22h00.

Suivent les signatures
Le Maire,

les Conseillers Municipaux,